



***L'orgue de l'église
Saint Louis-Marie
à Montfort
a besoin de vous***

Petit historique

1862 – La Fabrique Merklin et Schutze construit un orgue a un seul clavier manuel qui est placé dans le chœur.

1892 – Construction de la tribune où est transporté l'orgue qui est agrandi par le facteur Claus.

1936 – Un relevage est effectué par la Maison Jacquot & Fils.

1976 – Faute d'entretien l'orgue devient muet.

1983 – Sous l'impulsion de l'Association des Amis de l'orgue, une restauration est confiée à la Maison Renaud de Nantes.

Suivi et entretien

Depuis l'inauguration en 1984, un facteur d'orgue passe deux fois par an pour faire l'accord des tuyaux et la petite maintenance, entretien pris en charge par la Commune propriétaire de l'orgue.

Cet instrument ancien et entièrement mécanique nécessite, au minimum tous les 30 ans, un « relevage ». Il s'agit d'un démontage total de la tuyauterie, d'un nettoyage de chacun des tuyaux, d'un remontage et d'un accord, sans oublier la vérification des autres organes : soufflerie, transmissions...

Un relevage est nécessaire

Nous avons dépassé la date depuis 2014 et si nous ne voulons pas que l'orgue soit à nouveau muet, il est temps d'intervenir. Le relevage se fera en 3 ou 4 mois et coûtera environ 40.000 €.

Financement

En 83/84, les nombreux dons des particuliers avaient rendu possible la restauration. C'est grâce à ces personnes que nous avons aujourd'hui un orgue remarquable, dont la qualité est reconnue à l'échelle nationale.

Nous sollicitons à nouveau la générosité de tous ceux qui tiennent à cet instrument : les paroissiens pour les offices, les amateurs de musique pour les concerts, les amoureux du patrimoine.

Adressez votre don, accompagné du coupon ci-dessous

- Presbytère de Montfort
4 Bd Villebois Mareuil – 35160 Montfort
- Amis de l'orgue montfortais
11 rue des Echevins – 35160 Montfort

✂

Nom

Prénom

Adresse

.....

Souhaite participer pour la somme de :

.....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre des Amis de l'orgue montfortais

Vous recevrez un reçu qui vous permettra d'avoir une déduction fiscale de 66 %

Ex. un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €